

aux Sources de la Drôme EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 05/12/2018

Manalessa da	Physolita
Nombre de	PRESENTS:
conseillers en	ANCIEN CANTON DE LUC-EN-DIOIS: MM.PHILIPPE (BARNAVE); RUSSIER (BEAURIERES) ; CHABAL
Exercice: 75	(CHARENS); FONTAINE (JONCHERES); CHEVROT (LA BATIE DES FONTS); DE GIORGIO (LES PRES); EGLAINE,
Présents: 50	SAUVAN (LUC EN DIOIS); GUILHOT (MISCON); LECLERCQ (MONTLAUR-EN-DIOIS); PEYROCHE (PENNES LE
Votants : 52	SEC) ;CHAUDET (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ;ASTIER (VAL MARAVEL).
	ANCIEN CANTON DE DIE : MM.; CARRAU (BARSAC); BORTOLINI (CHAMALOC); BECHET, DARMON, GIRY.
	GUENO, GUILLAUME, LEEUWENBERG, LIORET, MOUCHERON, PERRIER, ROUX, TREMOLET (DIE); YALOPOULOS
	(LAVAL D'AIX); EYMARD (MARIGNAC); FLOHIC (MONTMAUR-EN-DIOIS); GIROUTRU (PONET ST AUBAN);
	LACOUTIERE (ROMEYER); MOLLARD (SOLAURE); MONGE (SAINTE CROIX); VINCENT (ST JULIEN EN QUINT).
	ANCIEN CANTON DE LA MOTTE CHALANCON : MM. LUQUET (BELLEGARDE EN DIOIS) : COMBEL (LA MOTTE-
	CHALANCON); VINCENT (PRADELLE); GARAGNON (ST DIZIER EN DIOIS); FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-
	DESERT).
	ANCIEN CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS: TOURRENG (BOULC); PUECH, VANONI (CHATILLON);
	MAZALAIGUE (GLANDAGE); MATHERON, BONNIOT (LUS LA CRÒIX HAUTE); REY (MENGLON); ICHE (ST
	ROMAN); ROISEUX (TRESCHENU-CREYERS).
	POUVOIRS: MM BLAS à LUQUET; GONCALVES à BECHET.
1	EXCUSES: MM ALLEMAND, BLAS; BUIS; DOUARCHE; GONCALVES; ORAND; ROLLAND.
	EGALEMENT PRESENTS: MM ALLEMAND, BOUFFIER, COSTE, FORTIN.

C181213-04

Objet : Enfance : Modification de l'intérêt communautaire

MOVARRA AUCELON **BARNAVE** BARSAC

La Vice-présidente en charge de l'Enfance (Marylène Moucheron) expose :

BOULC **BRETTE** CHALANCON CHAMALOC

CHAREMS

BEAUMONT EN DIDIS Vu. le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOI ACCUEILS de loisirs, Vu la délibération C181213-03, du Conseil communautaire du 13 décembre 2018 validant le Plan

mercredi Pays Diois et de l'avenant au PEDT 2017- 2021;

ESTABLET GLANDAGE GUMIANE

CHATHLON-EN-DIGIS Considérant que, par suite, la modification la définition de l'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles dans l'annexe des statuts de la CCD, pour l'article 2 « Action sociale d'intérêt communautaire » est nécessaire ;

JONCHERES LA BATIE DES FONTS LA-MOTTE-CHALANCOM LAVAL D'AIX LES PRES LESCHES EN DIOIS LUC-EN-DIOIS LUS LA CROIX HAUTE MARIGNAC MENGLON WISCOM MONTEAUR EN DIOIS MONTMAUR EN DIOIS PENNES LE SEC PONET- ST AUBAN PONTAIX POYOLS PRADELLE RECOUBEAU-JANSAC ROCHEFOURCHAT ROMEYER ROTTIER SAINT-ROMAN SOLAURE-EN-DIOIS ST ANDEOL EN QUINT ST DIZIER-EN-DIOIS ST RUHEN EN OFRNIT ST NAZAIRE LE DESERT STE CROIX TRESCHENU-CREYERS VACHERES EN QUINT VAL MARAVEL VALDROME VOLVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2018



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- modifie la définition de l'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles dans l'annexe des statuts de la CCD, pour l'article 2 « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit :
- « La politique de l'enfance avec :
- · L'élaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance » ;
- · La construction, gestion et entretien des Multi-accueils et Accueils de loisirs sans hébergement agréés (ALSH) extrascolaire et périscolaire du mercredi et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse);
- · La gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance ;
- · La gestion du relais d'assistantes maternelles (RAM);
- · La gestion du Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP). »
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC

CHARLED CHARLED Publié le : 19 DEL 2018

CHATILLON-EN-DIOIS PE DIE ESTABLET GLANDAGE GUMIANE JONCHERES LA BATIE DES FONTS LA HOTTE-CHALANCON LAVAL D'AIX LES PRES LESCHES EN DIOIS LUC-EN-DIOIS LUS LA CROIX HAUTE MARIGNAC MENGLON

MONTLAUR EN DIOIS MONTMAUR EN DIOIS PONNES LE SEC

PONET- ST AUBAN PONTAIX POYOLS PRADELLE RECOUBEAU-JANSAC

RECOUBEAU-JANSAC ROCHEFOURCHAT ROMEYER ROTTIER SAINT-ROMAN SOLAURE-EN-DIOIS ST ANDEOL EN QUINT

ST ANDEOL EN QUINT ST DIZIER-EN-DIOIS ST JULIEN EN QUINT

ST MAZAIRE LE DESERT STE CROIX TRESCHENU-CREYERS VACHERES EN QUINT

VACHERES EN QUIN VAL MARAVEL VALDROME VOLVENT Suivent les signatures, Pour expédition conforme, Le Président, Alain Matheron

